

Communiqué de presse

Le 11.03.2025

Mesures ou directives anticipées en psychiatrie (DAP) : renforcer le pouvoir d'agir des patients

L'Anap diffuse un webinaire et publie un guide pour accélérer le déploiement des DAP dans les établissements

Encore peu déployées dans les établissements malgré des bénéfices démontrés, les mesures ou directives anticipées en psychiatrie (DAP) constituent un levier majeur pour améliorer les parcours de soins et renforcer les droits des usagers. Dans la continuité de sa webconférence de juillet 2025, l'Anap publie deux nouvelles ressources pour accélérer leur déploiement : un webinaire avec les témoignages de trois professionnels et un guide qui détaille les leviers opérationnels de ces retours d'expérience.

Outils reconnus de santé publique, les mesures ou directives anticipées en psychiatrie (DAP) contribuent à prévenir les situations de crise, à renforcer l'alliance thérapeutique et à réduire les hospitalisations sans consentement (−23 à −25 %). Elles permettent également de diminuer le recours à l'isolement et à la contention.

Pourtant, malgré ces bénéfices démontrés, leur mise en œuvre reste inégale, peu structurée et souvent marginale dans les pratiques. Les freins sont multiples : manque d'outillage, absence de pilotage institutionnel, formation insuffisante des professionnels, difficulté à intégrer le savoir expérimentiel des personnes concernées et à mesurer l'impact réel du déploiement.

C'est pourquoi l'Anap, en collaboration avec le « Collectif national pour le déploiement des Directives Anticipées en Psychiatrie (DAP) », publie des outils d'aide à la décision et au pilotage. Ils sont destinés aux directions d'établissement, CME, Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques, encadrements médicaux, paramédicaux et socio-éducatifs.

Un partage de trois retours d'expérience

Le webinaire et le guide de l'Anap ont pour objectif de mettre en lumière les leviers d'un déploiement réussi à travers 3 outils consolidés de mesures ou directives anticipées en psychiatrie :

- **DAiP** (Directives anticipées incitatives en psychiatrie) : Cet outil est déployé au GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences. Son déploiement s'appuie sur un engagement fort de l'établissement, un pilotage structuré, la formation des équipes et l'intégration dans le dossier patient.

- **Mon GPS** (mon Guide Prévention et Soins en santé mentale) : À l'EPSM du Morbihan, son déploiement montre que la réussite repose sur un portage institutionnel fort, la formation des équipes et des outils facilitant son intégration et le suivi de son usage.
- **PCC** (Plan de Crise Conjoint) : Au centre hospitalier de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, son déploiement repose sur une organisation claire, un pilotage identifié et l'implication de l'ensemble des acteurs, inscrivant le PCC comme un véritable outil de soins au cœur du projet d'établissement.

« L'utilité des DAP est désormais bien établie. Il s'agit d'un levier concret pour améliorer les parcours de soins, renforcer les droits des patients et limiter les hospitalisations sans consentement. Ce webinaire et ce guide expliquent comment les déployer concrètement et outillent les équipes à partir de retours d'expériences réussis. » déclare Valentin Simon, Directeur du pôle performance des prises en charge et parcours sanitaires à l'Anap.

- [Télécharger le guide](#)
- [S'inscrire au prochain webinaire](#)

À propos de l'Anap

L'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale est une agence publique de conseil et d'expertise qui agit avec et pour les professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux. Depuis 2009, elle a pour mission de soutenir, d'outiller et d'accompagner les établissements dans l'amélioration de leur performance sous toutes ses dimensions. Pour la mener à bien, l'Anap propose une offre d'accompagnement globale : diffusion de contenus opérationnels, organisation et animation de la mise en réseau et intervention sur le terrain.

Contact presse : Direction de la communication et de l'impact communication@anap.fr Portable : 06 20 50 66 86